

**CONTRAT Panier de Fromages de chèvre
AMAP « Le Chou Ravi » de Mai 2020 à Décembre 2020**

LES CONTRACTANTS

Exemplaire producteur -adhérent

<u>LE PRODUCTEUR:</u>	<u>L'ADHERENT</u>
« LA CHEVRE D'OR » Route de Rasteau. 84 290 Saint Romain de Malegarde Mail : lachevredor84@gmail.com Tel : 06 11 94 78 02 / 06 64 29 13 95 DateSignature :	Mme / M..... Demeurant..... Tél..... Courriel DateSignature(s) :

L'adhésion à l'AMAP Le Chou Ravi :

La souscription au présent contrat implique l'**adhésion** à l'association « AMAP le Chou Ravi » et conjointement à celle du réseau des « Amap de Provence » pour un montant global de **24 euros** par an (dont 13 € pour l'AMAP). Un chèque du montant global sera effectué et **daté du jour d'engagement, signé et libellé à l'ordre d'AMAP Le Chou Ravi** (si l'adhésion n'a pas déjà été souscrite avec un contrat légumes)

Un engagement réciproque :

Le partenariat entre producteur et adhérents est soumis au respect de la Charte des AMAP et du règlement intérieur de l'AMAP Le Chou Ravi. L'**adhérent** s'engage à **régler à l'avance** l'achat de la production au producteur aux dates définies sur le bulletin de commande. L'**adhérent** a la charge de venir chercher ou de faire récupérer par la personne de son choix, son panier sur le lieu de distribution aux jours et à l'heure convenus.

COMMANDE : Merci de remplir le tableau de commandes page 2

Les contractants sont **solidaires des aléas de production**.

Le Producteur s'engage à **produire et à livrer ses produits** en colis identifiés selon les commandes passées.

Il en assure l'**acheminement** sur le lieu de livraison aux jours et à l'heure convenue. Il s'engage à **être présent** lors de quelques distributions, à produire dans le **respect de la charte** des AMAP. Il informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.

Ce contrat pourra être invalidé par l'une ou l'autre des parties, dans le cas où les conditions de ce partenariat ne seraient pas conformes aux valeurs des engagements mutuels prévus, après concertation avec les membres du bureau de l'AMAP.

Les modalités de paiement :

Règlement en **4 chèques** (1 pour ces différentes périodes : Avril mai ; juin-juillet ; août-septembre ; octobre-novembre décembre) ou **1 seul chèque** (paiement de la totalité en une seule fois). Le principe de l'AMAP repose sur l'avance de trésorerie pour permettre aux producteurs de préparer la saison. C'est pourquoi, **tous les chèques** devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis aux responsables de la gestion de l'AMAP « le Chou Ravi » qui se chargeront de les répartir en temps défini ci-après au producteur.

Tous les chèques sont datés du jour de la date d'engagement, signés et libellés à l'ordre de La Chèvre d'Or Les montants seront calculés par vos soins et les chèques seront faits en conséquence.

Le partenariat entre le producteur et l'adhérent étant soumis au respect de la Charte d'Alliance Provence et du règlement intérieur de l'association AMAP Le Chou Ravi dont les principaux points sont repris ci-dessus.

Les modalités de distribution : Les mardis, de 18h à 19h, au château De Massillan, 730 Chemin Massillan – Uchaux

Rupture de contrat :

Les contractants peuvent mettre un terme à leur engagement, sous réserve du respect des dispositions suivantes : Difficultés financières de l'adhérent – Problèmes d'exploitation du producteur – Non respect des engagements contractuels – Déménagement de l'adhérent. En dehors de ces conditions, les contractants sont tenus de respecter leur engagement solidaire jusqu'au terme du présent contrat.

Contacts pour la saison :

Pour tout renseignements : Coordinatrice : Danielle LAURE : 07 88 77 97 28 jl.laure@orange.fr

Présidente : Séverine JOUD, 06 61 93 68 05 sevegros@aol.com

Dossier reçu et vérifié par :

Observations du coordinateur :

AMAP LE CHOU RAVI / LA CHEVRE D'OR Saint Romain de Malegarde

NOM DE L'ADHERENT :

Semaine	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	Qté totale	€/total
Date de distribution : MARDI	05-mai	12-mai	19-mai	26-mai	02-juin	09-juin	16-juin	23-juin	30-juin	07-juil	14-juil	21-juil	28-juil	04-août	11-août		
<i>Les poids sont indicatifs, produits naturels sujets à variation</i>																	
<i>Prix en euros</i>																	
Fromage Nature frais	1,90 €																
Fromage crémeux	1,90 €																
Fromage demi-sec	1,90 €																
Fromage sec	1,90 €																
Fromage Frais enrobé : Ail et fines herbes	1,90 €																
Fromage Frais enrobé : échalotes	1,90 €																
Fromage Frais enrobé : curry et graines	1,90 €																
Fromage Frais enrobé : poivre vert, citron et graines de carvi	1,90 €																
Fromage Frais enrobé : Duo de poivrons	1,90 €																
Fromage Frais enrobé : poivre	1,90 €																
Fromage à tartiner "ail et fines herbes" (200gr)	3,50 €																
Faisselles : 4 pots (400gr)	4,00 €																

	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	Qté totale	€/total
	18-août	25-août	01-sept	08-sept	15-sept	22-sept	29-sept	06-oct	13-oct	20-oct	27-oct	03-nov	10-nov	17-nov	24-nov	01-déc		
<i>Les poids sont indicatifs, produits naturels sujets à variation</i>																		
<i>Prix en euros</i>																		
Fromage Nature frais	1,90 €																	
Fromage crémeux	1,90 €																	
Fromage demi-sec	1,90 €																	
Fromage sec	1,90 €																	
Fromage Frais enrobé : Ail et fines herbes	1,90 €																	
Fromage Frais enrobé : échalotes	1,90 €																	
Fromage Frais enrobé : curry et graines	1,90 €																	
Fromage Frais enrobé : poivre vert, citron et graines de carvi	1,90 €																	
Fromage Frais enrobé : Duo de poivrons	1,90 €																	
Fromage Frais enrobé : poivre	1,90 €																	
Fromage à tartiner "ail et fines herbes" (200gr)	3,50 €																	
Faisselles : 4 pots (400gr)	4,00 €																	

Pour les commandes suivantes,

MERCI de transmettre vos demandes à la coordinatrice la semaine précédant la livraison (Le samedi pour le marsi - dernière limite)

HORS CONTRAT

Les producteurs proposent en complément

* Tapenade d'olives noires en pot (90 / 100 g) à :	4,90 €
* Huile d'olive "Variété Tanche" - 75 cl (Très douce en goût) à :	14,00 €
* Confiture de "Méréville" en pot de 300 g à :	5,00 €
* Confiture de Lait de chèvre en pot de 300 g (à partir de l'été) à :	5,00 €

PAIEMENT EN 2, 3 ou 4 CHEQUES DE

PAIEMENT EN UN SEUL CHEQUE DE

>>>> Chèques à l'ordre de : LA CHEVRE D'OR - et remis à la coordinatrice avec le contrat signé en deux exemplaires

Contact coordinatrice : Danielle LAURE 07 88 77 97 28, jl.Jaure@orange.fr

REGLEMENT TOTAL DÙ